



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1807
MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1791
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
AFIN DE FAVORISER LA MISE EN CONFORMITÉ
AU RÈGLEMENT NUMÉRO 554**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 12 mai 2025, le règlement numéro 1807 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1791 établissant un programme d'aide financière afin de favoriser la mise en conformité au règlement numéro 554, et ce, pour y préciser les conditions d'admissibilité d'un immeuble et modifiant en conséquence le règlement numéro 554 concernant les normes relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 13 mai 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville